



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de la demande : 2015-6482
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique
Produit : Herbicide Conquer
Numéro d'homologation : 32528
Matières actives (m.a.) : Pyraflufen-éthyle, bromoxynil
Numéro de document de l'ARLA : 2704849

Objet de la demande

La présente demande vise l'homologation de la préparation commerciale (PC), l'herbicide Conquer, qui contient une nouvelle combinaison de matières actives, le pyraflufen-éthyle et le bromoxynil, pour la suppression des latifoliées déjà levées avant la levée des petites céréales, du maïs, du canola et des graines de l'alpiste des Canaries, ainsi que dans la jachère.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Conquer est un concentré émulsifiable contenant du pyraflufen-éthyle à une concentration nominale de 15 g/L et du bromoxynil sous forme d'ester d'octanoate à une concentration nominale de 467 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,229 g/mL et un pH de 4,17. Les données chimiques requises pour l'herbicide Conquer ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

L'herbicide Conquer présente une forte toxicité aiguë orale et une faible toxicité aiguë cutanée et par inhalation chez le rat. Il cause une irritation oculaire minime et de légères irritations cutanées chez le lapin. C'est un sensibilisant cutané chez la souris.

L'exposition professionnelle liée à l'utilisation de l'herbicide Conquer, une formulation contenant 15 g m.a./L de pyraflufen-éthyle et 467 g m.a./L de bromoxynil, pour la suppression des latifoliées indiquées sur l'étiquette sur les petites céréales en prélevée (blé, orge, seigle d'automne, avoine, triticale), le maïs, le canola et les graines de l'alpiste des Canaries, ainsi que dans la jachère, ne devrait pas augmenter par rapport à l'exposition liée aux utilisations actuellement homologuées du pyraflufen-éthyle et du bromoxynil. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est déterminé ou anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée sur les résidus n'est requise, étant donné que le type de formulation, le mode d'emploi, les restrictions et les produits d'association sur l'étiquette de l'herbicide Conquer sont similaires ou plus restrictifs que ce qui est indiqué sur l'étiquette des préparations commerciales actuellement homologuées pour les mêmes cultures ou sites, pour chaque matière active, et compte tenu du fait que le pyraflufen-éthyle et le bromoxynil apparaissent déjà comme le mélange en cuve recommandé pour une utilisation sur toutes les cultures ou tous les sites proposés sur l'étiquette précédente.

Pour le pyraflufen-éthyle et le métabolite E-1, la limite maximale de résidus (LMR) établie de 0,01 ppm dans et sur le blé et le maïs de grandes cultures, la LMR établie de 0,02 ppm dans et sur les œufs, le lait et la viande, les sous-produits de viande et le gras de bœuf, de chèvre, de porc, de cheval, de volaille et de mouton, et les LMR recommandées de 0,01 ppm dans et sur le groupe de cultures 15 (céréales; à l'exception du riz, du riz sauvage, du blé et du maïs de grandes cultures) et le sous-groupe de cultures 20A (colza; modifié) avec S2014-3071/3090/3091 sont adéquates pour les résidus prévus de pyraflufen-éthyle lorsque le produit est utilisé conformément aux indications sur l'étiquette de l'herbicide Conquer.

Pour le bromoxynil, la LMR établie de 0,05 ppm dans et sur le maïs de grandes cultures, le triticale, l'avoine, le blé, l'orge, le seigle et le gras de volaille, la LMR établie de 0,1 ppm dans et sur le colza (canola), les œufs, le lait, la viande et les sous-produits de viande de volaille, la LMR établie de 0,9 ppm dans et sur les sous-produits de viande de mouton, de chèvre, de cheval et de bœuf, de 0,25 ppm dans et sur le gras de mouton, de chèvre, de bœuf et de cheval, la LMR établie de 0,08 ppm dans et sur la viande de porc, la LMR établie de 0,2 ppm dans et sur la viande de chèvre, de mouton, de cheval et de bœuf, et la LMR de 0,4 ppm dans et sur les sous-produits de viande de porc sont adéquates pour les résidus prévus de bromoxynil si le produit est utilisé conformément aux indications sur l'étiquette de l'herbicide Conquer.

Compte tenu de cette évaluation, l'exposition alimentaire au pyraflufen-éthyle et au bromoxynil ne devrait pas augmenter et ne devrait poser de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés ont révélé que l'efficacité de l'herbicide Conquer appliqué seul ou dans un mélange en cuve avec l'herbicide glyphosate a été jugée acceptable. Les renseignements comprenaient les données tirées de 28 essais répétés sur le terrain en petites parcelles et des homologations antérieures.

La sensibilité des cultures devrait être acceptable, étant donné que ces matières actives (pyraflufen-éthyle et bromoxynil) sont présentes dans des herbicides actuellement homologués qui sont appliqués à des doses plus élevées que l'herbicide Conquer.

L'association des deux matières actives, le pyraflufen-éthyle et le bromoxynil, dans un même produit améliorera la manipulation et l'application par rapport aux mélanges en cuve. Comme le produit contient des herbicides appartenant aux groupes de modes d'action 6 et 14, l'herbicide Conquer devrait contribuer à la gestion de la résistance en réduisant le risque d'apparition d'une résistance à l'un de ces deux modes d'action, ou en assurant la suppression d'espèces de mauvaises herbes qui pourraient avoir déjà développé une résistance à l'un de ces modes d'action.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements présentés et est en mesure d'appuyer l'homologation de l'herbicide Conquer.

Références

| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|-------------------------------------|--|
| 2586258 | 2015, Conquer Chem I - Report CONQ-RK-231115, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.15, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.8 CBI |
| 2586259 | 2015, Enforcement Analytical Method for the Determination of Pyraflufen-ethyl and Bromoxynil Octanoate by HPLC, DACO: 3.4.1 CBI |
| 2586260 | 2015, NUP-15015: Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.9 CBI |
| 2586261 | 2015, NUP-15015: Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI |
| 2692604 | 2015, NUP-15015: Acute Oral Toxicity: Acute Toxic Class Method in Rats, DACO: 4.2.1 |
| 2692605 | 2015, NUP-15015: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.2.2 |
| 2692606 | 2015, NUP-15015: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.2.3 |
| 2692607 | 2015, NUP-15015: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.4 |
| 2692608 | 2015, NUP-15015: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.5 |
| 2692609 | 2015, NUP-15015: Local Lymph Node Assay in Mice, DACO: 4.2.6 |
| 2586268 | 2015, A rationale based on trial data to support the use of Conquer Herbicide (pyraflufen-ethyl + bromoxynil octanoate) for broadleaf weed control in a pre-seeding application, DACO: 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.